

# ASSOCIATION VIDE-GRENIERS DE COPPET

*Le Vide-Greniers de Coppet c'est...*

*l'occasion de faire de la place chez soi ou de trouver un objet tant convoité !*

*Mais c'est avant tout...*

*une manifestation où l'on retrouve l'esprit d'une fête de village,  
le plaisir de déambuler parmi des milliers de trésors et  
l'opportunité d'un beau moment de convivialité !*

## REGLEMENT

### **INSCRIPTION:**

- La manifestation est réservée en priorité aux habitants des communes de Terre Sainte.
- Chaque exposant doit impérativement remplir notre formulaire d'inscription. Celui-ci est disponible uniquement sur notre site internet. Toute inscription envoyée est prise en compte et le montant de l'emplacement désiré est dû dès réception du formulaire. Toutefois, cela ne garantit pas automatiquement une place. Dans le cas où votre inscription ne pourrait pas être retenue votre versement vous sera remboursé.
- L'attribution des emplacements se fait en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions. Nous ne pouvons pas garantir l'emplacement désiré.
- Un email confirmant l'inscription est envoyé à chaque exposant au plus tôt quatre semaines avant la manifestation. Celui-ci comprend des informations importantes quant au déroulement de la manifestation que chaque exposant est tenu de lire attentivement.
- En cas de désistement jusqu'à quinze jours avant la manifestation, la somme versée vous sera remboursée. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.
- La manifestation pourrait être annulée en cas de nouvelles restrictions sanitaires et le montant vous serait dès lors remboursé.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litige tels que pertes, casses, vols ou autres détériorations.

### **ACCUEIL, DECHARGEMENT & PARKING :**

- L'accueil des exposants se fait entre **8h15 et 9h45**, selon les tranches horaires attribuées.
- Chaque exposant reçoit une tranche horaire précise d'accueil qu'il faut impérativement respecter pour permettre une fluidité de la circulation, ceci pour la sécurité de tous. Toute personne ne respectant pas l'horaire sera automatiquement refoulée.
- Avant l'horaire de l'accueil, aucun véhicule ne sera permis sur le parking du Port et tout dépôt d'affaires personnelles en vue de la vente n'est pas autorisé. Nous nous réservons le droit de refuser tout exposant ne respectant pas ces consignes.

- **EMPLACEMENT TABLE :**

- ⇒ A votre arrivée, veuillez impérativement d'abord passer par l'accueil à côté de l'entrée de la salle communale afin de recevoir le numéro de la table qui vous est attribuée. Il ne vous sera pas possible de changer d'emplacement.

- ⇒ Le parking du Port sera disponible durant votre tranche horaire pour le déchargement uniquement. Celui-ci terminé, nous vous prions instamment de déplacer votre véhicule dans le parking indiqué par les panneaux de signalisation, afin de laisser ensuite toutes les places pour les visiteurs. Un « responsable accueil » sera sur place pour vous guider.
- ⇒ Chaque emplacement loué comporte une table de 2 mètres ou de 4 mètres selon choix. Seul un maximum de 4 mètres peut être loué par exposant. Merci de prendre le plus grand soin des tables. Les bancs ne sont plus disponibles. Les tentes et parasols sont autorisés pour autant qu'ils n'empiètent pas sur l'espace des autres manifestants et laissent libre le passage au public.

- **EMPLACEMENT COFFRE OUVERT :**

- ⇒ A votre arrivée, veuillez suivre les instructions des organisateurs pour vous rendre sur la zone prévue aux coffres ouverts.
- ⇒ Seuls les exposants inscrits aux coffres ouverts sont autorisés à emprunter en voiture l'accès à la zone prévue.
- ⇒ Seuls les emplacements délimités pourront être utilisés pour la vente de biens personnels.
- ⇒ Les emplacements sont uniquement attribués par les organisateurs et par ordre d'arrivée des véhicules.
- ⇒ Chaque exposant dispose d'un emplacement de 3m de large et 6m de long. Seuls les véhicules de type berline sont autorisés. Aucun véhicule une fois ouvert ne doit dépasser ces dimensions. Les tables, tentes et parasols sont autorisés pour autant qu'ils ne dépassent pas ces dimensions. Nous nous réservons le droit de refuser tout exposant ne respectant pas ces consignes.

**VENTE :**

- La manifestation se déroule entre 10h00 à 16h00, elle est réservée uniquement aux non-professionnels.
- Seuls des objets personnels et usagés sont autorisés à la vente dans un vide-greniers. Pas de fond de stock de magasin ni d'objets achetés en vue de la revente.
- Les appareils électroniques doivent être en état de marche et vérifiés avant la vente.
- Nous vous prions de ne pas vendre de nourriture ni de boissons à votre emplacement.
- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire.

**FIN DE LA MANIFESTATION :**

- Nous vous saurions gré de ne pas démonter votre stand avant 16h00.
- Nous vous demandons de bien vouloir débarrasser votre table ou emplacement coffres ouverts de toutes vos affaires non vendues et de laisser l'endroit TOTALEMENT PROPRE. Il n'est pas prévu de recyclage et nous vous prions instamment d'emmener avec vous vos articles invendus. Les poubelles sur place ne peuvent servir en aucun cas de déchetterie.

Nous vous informons que des photos peuvent être prises pendant la manifestation afin d'être affichées sur notre site internet et éventuellement dans les archives de la commune.

Les membres du comité